

COMMUNE :
MAURECOURT

DECLARATION PREALABLE
DELIVRE PAR LE MAIRE AU NOM DE LA COMMUNE

DESCRIPTION DE LA DEMANDE D'AUTORISATION	REFERENCE DOSSIER
déposée le 14/02/2026 affichée le 16/02/2026 complétée le Par :Monsieur MAMOU Raphael Demeurant à :.....13 rue du Mal de Lattre de Tassigny 78780 MAURECOURT Représenté par :..... Pour :remplacement de volets Sur un terrain sis à 13 rue du Mal de Lattre de Tassigny 78780 MAURECOURT	N° DP07838226M0010

Le Maire

VU la demande de déclaration préalable susvisée,
VU le Code de l'Urbanisme, notamment ses articles L 421-1 et suivants ; R 421-1 et suivants,
VU le Plan Local d'Urbanisme approuvé le 12 juillet 2004, modifié le 25/10/2006, le 07/07/2017,
mis à jour le 21/08/2017
VU la demande formulée par Monsieur MAMOU Raphael, en vue d'obtenir l'autorisation de procéder
à des travaux de remplacement des volets existants par des volets roulants, sur un terrain cadastré
AI 227, sis 13 rue du Mal de Lattre de Tassigny à Maurecourt.

A R R E T E

Article 1 : La déclaration préalable est accordée pour le projet décrit dans la demande susvisée portant sur des travaux de remplacement des volets existants par des volets roulants.

Article 2 : les constructions devront respecter les dispositions d'urbanisme de la zone concernée du Plan Local d'Urbanisme. A la date du présent arrêté, le terrain est classé en zone **UB au PLU**.

Article 3 : Toutes autorités administratives, les agents de la Force Publique compétents sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, dont copie sera notifiée au pétitionnaire par lettre recommandée avec demande d'avis de réception postal. Un extrait du présent arrêté sera, en outre, publié par voie d'affichage à la Mairie, dans les huit jours de sa notification et pendant une durée de deux mois.

Fait à MAURECOURT le 16 février 2026

Pour le Maire,
L'adjoint délégué,



Michèle BARATELLA